



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET :

**SPL SOPHIA - CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES
REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT AU CHEMIN DU FIGUERET
AU PONT-DU-LOUP
(Dénomé Maison Carbon)**

Nombre de Conseillers

En exercice	11	N° 23
Présents	10	
Votants	11	

L'an deux mil vingt, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de Gourdon (Alpes-Maritimes), dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric MELE, Maire.

Date de convocation : Le 19 juin 2020

La réunion se tiendra publiquement avec un nombre de personnes limité à 5, compte tenu des règles de distanciation physique.

Présents : MM. BERRA Claude, CHAMPEAUX Jean-Bernard, VENNINK Frederik, Adjoints.

MM. BOISSIER Emmanuel, HORENT Julien, HUGONIN Laury, LAILLET Christiane, NEGRO Julien, REMUSAN Pascal.

Représentés : MM. : MILLO Pierre a donné procuration à Mme BERRA Claude.

Absents :

Monsieur HORENT Julien a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire,

Rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal en séance du 23 février 2011 a décidé de s'associer à la SPL (Société Publique Locale) SOPHIA afin de mettre en valeur son territoire par la mise en œuvre de diverses opérations d'aménagement urbain.

Dans le cadre de ces opérations, et compte tenu de la livraison prochaine de l'école du Pont-du-Loup, Monsieur le Maire souhaite proposer à l'assemblée la réhabilitation du bâtiment existant sis au 95 chemin du Figueret cadastré B 878 pour une contenance de 545 m², limitrophe avec la future école. Il s'agit d'une bâtisse emblématique à l'entrée du hameau du Pont-du-Loup qui demande à l'heure actuelle une mise en sécurité et un traitement des façades en vue de valoriser le patrimoine de la commune.

**DELIBERATION N°23 - SPL SOPHIA - CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES
REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT AU CHEMIN DU FIGUERET AU
PONT-DU-LOUP (dénommé maison Carbon) - suite**

A terme, ce bâtiment pourra recevoir une bibliothèque en liaison directe avec l'école et un cercle associatif.

Le montant total prévisionnel de l'ouvrage est estimé à 238.847,68 € H.T. soit 286.617,22 € TTC, décomposé à titre indicatif comme suit :

- coût prévisionnel de l'ouvrage	:	225.328,00 € H.T.
		270.393,60 € TTC
- rémunération maîtrise d'ouvrage déléguée (6%)	:	13.519,68 € H.T.
		16.223,62 € TTC

Afin d'assurer les différentes phases d'études et de suivi opérationnel des procédures et des travaux, il est proposé de recourir aux services de la Société Publique Locale SOPHIA (SPL SOPHIA) en vue d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La SPL SOPHIA est un outil opérationnel intégré qui exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires et en cette qualité, la commune est habilitée à lui confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en application de l'article L.137-1 du Code de l'Urbanisme et l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT). Le contrat a pour objet de confier à la SPL SOPHIA un mandat pour faire procéder aux études et à la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment existant sis au 95, chemin du Figueret au Pont-du-Loup, limitrophe avec la future école.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contrat de prestations intégrées à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de prestations intégrées, ci-annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit contrat avec la SPL SOPHIA et tous les documents s'y rapportant.

LE MAIRE, CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 30 juin 2020 INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Eric MELE, Maire

